

# ANCA NOUVELLES

## « SPÉCIAL » FÊTE DU PARC DES COTEAUX D'AVRON

**25 JUIN 2000**

### **EDITO :**

**« Attention zones sauvages ! »**

Domptée ? Nivelée, encerclée, banalisée, la Nature sur nos Coteaux d'Avron ?

Derrière l'apparente artificialisation du site, ne demeure-t-elle pas vive et mystérieuse ?

Par précaution, chers promeneurs, ne croyez pas que vous êtes ici en terrain conquis ... Ne croyez pas que c'est un paisible jardin que vous traversez et que le ménage a été fait avant votre arrivée... Par prudence n' imaginez pas qu'en ces lieux vous êtes à l'abri de toute surprise...

Et si les insectes à mandibules ou les plantes à épines vous donnent la frousse, un conseil, ne vous écartez pas trop du chemin !

Ces grilles que l'Homme a planté à la hâte autour de cette « tache » de verdure, ne sont-elles pas là pour préserver la cité de la vie sauvage qui grouille dans ses taillis ?

Mais si jamais, il reste un peu de cet esprit d'aventure en vous, alors vous allez comprendre la véritable vocation de cet espace : la découverte et l'apprentissage de la Nature.

Nous voulons vous donner aujourd'hui un avant-goût des escapades en « zones sauvages », en espérant que vous serez bientôt des nôtres pour observer oiseaux, insectes, batraciens, orchidées et autres trésors.

Bonne lecture et bonne fête.

François FUCHS

- LE PRINTEMPS DE L'ENVIRONNEMENT AUX COTEAUX D'AVRON : Le samedi 17 juin 2000, dans le cadre « des « journées de l'environnement », notre association organisait des visites guidées de la zone d'arrêté de protection de biotope dite « des Alisiers » .

Ce fut une bonne occasion pour faire connaissance avec l'Alisier de



Fontainebleau et s'initier à l'identification des plantes, des oiseaux et des insectes.

Prochainement d'autres visites guidées seront organisées aussi bien dans cette zone qu'autour des mares.



Troglodyte. Dessin Yannick LELARDOUX

Richard AUBRY, Eco-Technicien à l'ANCA :

Les habitués du Parc feront rapidement connaissance avec Richard qui vient d'être embauché par l'ANCA dans le cadre du dispositif « emploi jeune ». Avant d'être rejoint par deux autres permanents en cours de sélection, Richard a la charge de la gestion des milieux dans les zones classées et l'accueil du public. C'est un naturaliste chevronné qui vous apprendra plein de choses avec beaucoup de simplicité. N'hésitez pas à lui poser quelques questions quand vous le croisez sur le site.

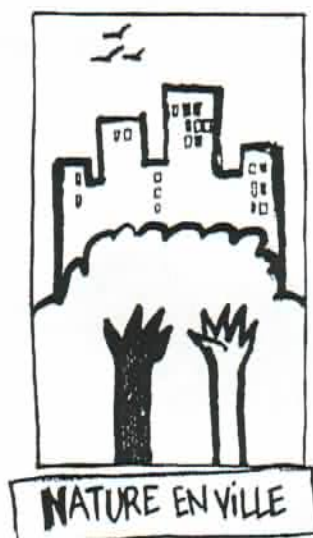
Il est joignable au local de l'ANCA au 01.43.09.19.69.

Retrouvez les Coteaux d'Avron sur INTERNET :

Pour consulter des documents associatifs et avoir des infos sur les espaces naturels de la Seine-Saint-Denis, rendez-vous sur le site INTERNET de l'ANCA :

**[http : //perso.magic.fr/anca](http://perso.magic.fr/anca).**

Photographies d'Orchidées à l'appui.



**L'Association « LES AMIS  
NATURALISTES DES COTEAUX  
D'AVRON », Association Loi 1901,  
Etudier, sensibiliser, protéger, gérer ...**

Issue de la rencontre de quelques naturalistes amoureux du Plateau d'Avron, les « Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron » est une

association Loi 1901 créée officiellement le 3 octobre 1985.

**Elle a pour buts l'étude, l'inventaire, la sauvegarde et la mise en valeur pédagogique des richesses naturelles (faunistiques et floristiques) du site des Coteaux d'Avron à Neuilly-Plaisance (93).**

L'ANCA a étendu son action à d'autres sites naturels majeurs pour notre département, abritant une faune et une flore remarquables, justifiant souvent une étude et un inventaire botanique et faunistique aussi complet que possible pour promouvoir s'il y a lieu, une demande de sauvegarde.

L'association est agréée au titre de la loi du 10 juillet 1976 relative à la Protection de la Nature, depuis le 6 juin 1989.

Un travail considérable d'inventaire et de sensibilisation du public a été mené par l'association depuis maintenant 1985. Il s'est concrétisé par l'inscription du Coteau d'Avron en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêts Ecologiques Faunistiques et Floristiques) puis par la prise d'arrêté d'arrêtés préfectoraux de conservation de biotopes préservant deux sites du Coteau d'Avron (biotope des mares et biotope des alisiers).

L'ANCA assure avec l'accord d'un conseil scientifique la gestion écologique de ces zones d'intérêt régional.



Carrières de gypse, galerie de 1<sup>ère</sup> masse

## PRESENTATION DU SITE

Au sud du département de la Seine Saint-Denis, à environ 7 km à l'est de Paris, le site des Coteaux d'Avron constitue sur 30 hectares l'une des dernières zones « naturelles » du département.

Depuis 1985, il existe au sein de ce vaste espace, deux zones classées en arrêté préfectoral de conservation de biotopes, mesure légale pour protéger la faune et la flore remarquables.

La Butte d'Avron se trouve sur d'anciennes carrières souterraines de gypse (actuellement comblées), gypse que l'on extrayait pour la fabrication du plâtre, ce qui explique que cette colline ait échappé à l'urbanisation.

Les carrières ont été comblées et le site demeure un îlot de verdure, une véritable zone de refuge pour de nombreuses espèces animales et végétales, souvent en régression au niveau régional et plus particulièrement dans la petite couronne francilienne.

### 1978 – 1985 : Le comblement des anciennes carrières, le travail de l'ANCA.

La création de l'ANCA a répondu à un réel besoin de sauvegarde des richesses écologiques des coteaux. En effet, le plan de comblement des carrières, à la fin de l'exploitation des champignonnières, risquait de faire disparaître le milieu naturel en surface. C'est donc, dès 1978 que des naturalistes ont étudié la faune et la flore du site pour ensuite créer en 1985 l'ANCA : les Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron.

La naissance de l'ANCA a permis de constituer un véritable groupe de pression et d'opposer des actions réglementaires pour sauvegarder les écosystèmes en danger.

L'association a tenté de préserver les milieux naturels pendant les travaux de comblement du sous-sol par :

- Des entretiens et des réunions avec diverses administrations (Direction Départementales de l'Équipement, Direction de l'Eau et de l'Assainissement, Direction Régionale à l'Environnement) et les élus de la commune de Neuilly-Plaisance.
- Des surveillances quotidiennes des travaux afin de sauvegarder les espèces remarquables (balisage des mares et des plantes rares).
- L'utilisation de procédures légales : le classement de deux zones en arrêté préfectoral de conservation de biotopes.

### 1988 – 1989 : la prise par le préfet de deux arrêtés de biotopes.

Mesure légale prise par le préfet d'un département, un arrêté de biotope protège des milieux naturels (mares, marécages, marais, haies, bosquets, landes, dunes, pelouses, etc...) où vivent des espèces protégées par la Loi.

En juillet 1988 et en janvier 1989, à la demande et sous la pression de l'ANCA, le préfet du département a pris deux arrêtés de biotopes pour protéger deux sites : le biotope des alisiers et le biotope des mares. Ces sites font maintenant l'objet d'études scientifiques, d'une gestion écologique fine et de la restauration de milieux disparus.

Pour toutes décisions concernant la gestion de ces deux milieux protégés, il a été constitué un comité consultatif dont font partie :

- Le Préfet de la Seine-Saint-Denis
- La commune de Neuilly-Plaisance
- Le Conseil Général de Seine-Saint-Denis
- L'ANCA, la SHF (Société Herpéthologique de France), l'ACOREP (Association des Coléoptéristes de la Région Ile de France)

- Le Conservatoire botanique du Museum d'Histoire Naturelle de Paris
- L'Agence des Espaces Verts.

### Sites protégés des Coteaux d'Avron REGLEMENTATION

Sur les deux zones classées en arrêté préfectoral de conservation de biotopes, il est interdit :

D'enfreindre le règlement intérieur de l'arrêté de biotopes.

D'abandonner, de déposer, de rejeter des eaux usées, des débris ou des matériaux de quelque nature que ce soit.

De porter atteinte à la végétation naturelle (cueillette de fleurs).

De procéder à des affouillements ou exhaussements de terrain.

De laisser divaguer des animaux domestiques.

D'introduire sur le site des animaux ou des plantes.

### **Les milieux recréés par l'ANCA**

#### **Le Vignoble**

Le vignoble fut planté en avril 1992 sur une pente ensoleillée. 360 pieds de cépages Chardonnay et des plantes associées aux vignobles furent introduites sur le site. On y trouve la Tulipe sylvestre, protégée au niveau national, le Muscari à toupet, l'ail des vignes et l'ail à tête ronde. Les travaux de la vigne nécessitent une présence régulière des adhérents de l'ANCA. Plusieurs vendanges ont déjà pu être réalisées, récompensant l'attention et les soins apportés au vignoble.

#### **Les Moissons :**

Sur une surface d'environ 390 mètres carrés et sans souci de rendement, un petit champ de céréales à l'ancienne a été reconstitué. Avec les céréales : blé, orge, on trouve également des plantes messicoles : Coquelicot, Bleuet, Nielle des blés, Miroir de Vénus, Saponaire des vaches, Dauphinelle pied d'alouette, Grémil des champs. Cette expérience est menée en collaboration avec

le Conservatoire National Botanique de Bailleul.

#### **Le verger d'arbres anciens et le rucher :**

Sur une prairie de 800 mètres carrés, ont été plantées d'anciennes variétés de fruitiers de Seine-et-Marne, pour créer un verger conservatoire : pêcheurs, pommiers, noyers et figuiers. En été, la prairie couverte de marguerites et de vipérines, attire les abeilles des ruches disposées à l'entrée de la zone des moissons.

### Un sentier nature sur les zones classées par arrêtés de protection de biotope

#### **La création d'un sentier nature aura pour but de :**

- Valoriser les deux zones classées dans un souci de protection, mais aussi de vulgarisation de la nature,
- Eveiller la curiosité du public aux richesses et à la biodiversité du site,
- Evaluer l'impact de la fréquentation du public sur une zone protégée en milieu urbain,
- Sensibiliser le public au respect des milieux fragiles.

Ce dispositif d'information et de sensibilisation ne devra pas entraîner directement (travaux de création du sentier) ou indirectement (sur-fréquentation du public), de perturbations sur les milieux et les espèces animales et végétales.

#### **THEMES ABORDES ET REALISATION DU SENTIER :**

Les principales «richesses» du site seront abordées sur ce sentier.

Sur chaque station sera disposé un panneau en bois de grande qualité, sérigraphié et avec des illustrations.

Une attention particulière sera portée à la bonne intégration du mobilier dans l'environnement

Plusieurs panneaux seront disposés à l'entrée des arrêtés de protection de biotope, afin de signaler la réglementation des zones protégées.

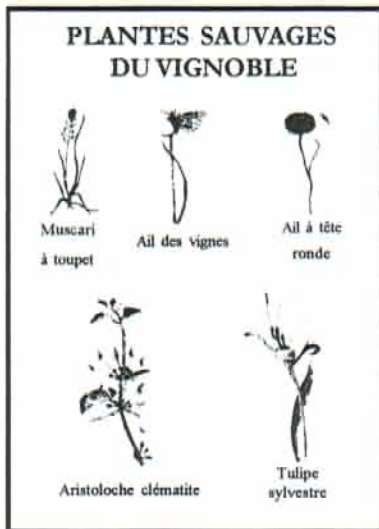
## Les stations

Deux panneaux de présentation du sentier seront placés aux entrées principales des zones protégées et 12 stations formeront le sentier. Dans le biotope des alisiers, on trouvera 6 stations, 3 seront placées dans les «zones tampons» et le biotope des mares accueillera les trois dernières.

**Station 1 : L'Alisier de Fontainebleau**  
Arbre protégé au niveau national, il est à l'origine du premier arrêté de protection de biotope du département.

**Station 2 : La flore des moissons**  
Expérience de réintroduction de plantes messicoles menée en collaboration avec le Conservatoire botanique de Bailleul (59).

**Station 3 : Le vignoble**  
Les travaux de la vigne et les plantes du vignoble.



**Station 4 : La pelouse marneuse**  
La faune et la flore typiques de ce milieu

**Station 5 : Le Sison amome et la Guimauve hérissée**  
Le Sison amome, plante protégée régionalement et la Guimauve hérissée, typique des milieux calcaires

**Station 6 : L'Orchis bouc et la Potentille dressée**

La plus grande station d'Orchis bouc du département et quelques plantes remarquables du talus.

**Station 7 : Le rucher**  
Organisation d'une ruche et le rôle des abeilles.

**Station 8 : Le verger**  
La conservation de variétés d'arbres fruitiers peu communes.

**Station 9 : Le muret de pierres**  
La faune et la flore spécifiques associées à ce milieu.

**Station 10 : Le front de taille géologique**  
Description des différentes couches géologiques et histoire géologique de la région.

**Station 11 : L'observatoire à oiseaux**  
Observation des oiseaux les plus courants.

**Station 12 : Les mares**  
La faune et la flore des mares. Législation et protection des batraciens.



Crapaud alyte

Pour tout contact :  
**Les Amis Naturalistes des Côteaux d'Avron**  
**ANCA**  
31 bis rue Edgar Quinet  
93360 NEUILLY-PLAISANCE  
TEL. et FAX : 01.43.09.19.69  
E-mail : [anca@magic.fr](mailto:anca@magic.fr)